



## PSC1

# Prévention ET Secours Civique

De niveau 1

L'unité d'enseignement PSC1 a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de la modernisation de la sécurité civile.

L'unité d'enseignement "Prévention et Secours Civiques de niveau 1" est fixé par l'arrêté du 16 novembre 2011, mise en application au 1er juillet 2012.

**La durée est de 7h de face à face pédagogique** (hors temps de pause)

Montant de la formation **60 euros par candidats**. Un devis peut vous être établi sur demande.

La formation se déroule en principe dans nos locaux situés au **22 Avenue de Bigorre** sur la commune de **Boé 47550**. *Entrée et parking face à la clinique St Hilaire (grand portail métallique de couleur verte avec le panneau de l'association)*

Les horaires de la formation sont : **8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00**

Le repas peut se prendre sur place (l'association dispose d'un frigo et d'un micro-onde)

Lors de la formation, nous vous conseillons de porter une tenue appropriée liée à la pratique d'exercice au sol.

**Nous délivrons un certificat de compétence, reconnu par les services de l'état.**

**1 FORMATION PSC1 TOUS LES 1<sup>er</sup> SAMEDI DU MOIS**